

Intérêts de ces dépôts  
et des cotisations . . . 235 16  
Dû à divers . . . . . 2,201 97

34,371 02 34,371 02

Bénéfice . . . . . 4037 20

Nous avons d'abord à prélever sur ce chiffre une somme de 200 francs pour le paiement des primes accordées aux sociétaires qui achèteraient le plus et au dépositaire qui placerait le plus de pain. Comme l'établissement de ces primes n'a pas donné lieu à des affaires bien importantes, nous vous proposons de les abolir à partir de cette année.

Le secrétaire qui a acheté le plus est encore M. Achille Couthier dont les achats se montent à 4,079 fr. 90 c. La prime de 100 fr. lui est accordée.

Le dépositaire qui a placé le plus de pain, et qui a mérité la prime de 100 fr. est M. Mathieu, qui a vendu pour une somme de 3,972 fr. 49 c.

Le quart du bénéfice, soit neuf cent cinquante-neuf francs trente centimes doit être prélevé pour augmenter la réserve, que se trouve ainsi porté à deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze fr. soixante-quinze centimes. — A partir de l'année prochaine, d'après nos nouveaux statuts, la part affectée à la réserve sera de trente pour cent.

Les trois autres quarts du bénéfice, soit deux mille huit cent soixante-dix francs quinze centimes, appartiennent aux sociétaires, et doivent être portés, au compte de chaque sociétaire au prorata de ses achats. — D'après les nouveaux statuts, cette part ne sera plus à partir de l'année prochaine que de soixante pour cent.

La somme totale des achats des sociétaires se monte à 73,450 fr. Il faudrait une somme de 2,926 fr. pour donner un dividende rond de 4 0/0 sur le chiffre d'achats participants.

Comme les bénéfices à distribuer aux sociétaires ne montent qu'à 2,878 fr. 15 c. il nous manque donc une somme de 47 fr. 85 cent. pour distribuer 4 0/0. — Nous vous proposons, en regard au peu d'importance et pour faciliter les calculs de prendre cette somme de 47 fr. 85 cent. sur la somme mise à la réserve qui ne sera guère amoindrie par ce petit prélèvement. — Si vous adoptez cette proposition, la somme à porter au compte de réserve ne sera donc plus que de 2,447 fr. 85 cent.

Ainsi nous porterons à votre compte quatre centimes pour quatre francs d'achats inscrits sur votre livret. — Vous voudrez bien apporter le plus tôt possible vos livrets au siège social, afin de régler votre compte-courant en conformité avec le grand-livre. — Vous savez que d'après la décision que vous avez prise lors de l'élevation de la cotisation à cinquante francs, les sociétaires qui n'ont pas encore complété cette somme de cinquante francs ne peuvent pas prélever leurs bénéfices, qui doivent être appliqués à leur masse.

Le gérant,  
CH. LÉCLUSE.

On lit dans l'Independent rémois :  
L'United States Economist and Dry Goods Reporter de New-York publie une revue commerciale de l'année 1868, dont nous extrayons avec regret le passage suivant. Nous engageons vivement nos commerçants à tourner les yeux vers de nouveaux débouchés; car, à moins de circonstances imprévues, le marché américain ne semble pas près à se rouvrir à nos tissus. Voici l'extrait dont nous parlons :

« . . . Sous le régime du tarif actuel, qu'on peut appeler primitif, la production des différentes sortes de tissus américains a été énergiquement stimulée. Grâce, en outre, au perfectionnement des machines, nos tissus sont produits actuellement à des conditions qui défient la concurrence étrangère. Nous pouvons lutter, non plus seulement dans les étoffes à bas prix; mais nous arrivons encore à faire sentir notre concurrence dans les tissus en soieries, rubans, articles de fantaisie, draperie et nouveautés pour robes, importés jusqu'à présent des manufactures de l'Europe. »

« En résumé, nous pouvons offrir désormais tous nos produits, sur le marché, à des prix inférieurs à ceux demandés par l'importation étrangère. Aussi devons-nous engager les importateurs à se montrer plus prudents que jamais pour leurs opérations du printemps; car nous avons la certitude que les fabricants américains présenteront à la vente des articles similaires aux leurs, et dont les prix seront moins élevés. »

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## VARIÉTÉS

Les conférences de Notre-Dame.

4<sup>me</sup> CONFÉRENCE. — 20 décembre 1868.

L'ÉGLISE NATIONALE DES JUIFS

Avant de s'éloigner de l'église des Patriarches, le R. P. Hyacinthe en salue l'idée comme une de ces idées-mères dont la fécondité ne s'épuise pas; il y reviendra donc plus d'une fois dans la suite, mais le moment est venu de l'étudier dans sa transformation en église nationale. Dans cette seconde phase de son développement, l'Église unit et confond sa vie avec celle d'un peuple particulier. Le sujet de cette conférence sera d'examiner le rôle qu'a joué le mosaïsme par rapport aux deux éléments essentiels de l'existence d'une nation, la vie agricole et la vie politique.

I.  
La prospérité des nations, comme celle des familles, résulte surtout de l'alliance qu'elles contractent avec le sol. Le sentiment du patriotisme se réveille par l'amour du sol, de la patrie, de la terre des aïeux et la source la plus assurée et la plus morale de la richesse d'un peuple est dans les entrailles de la terre fécondées par le travail de l'homme.

Mais qui consacrera cette alliance de l'homme et de la terre? quel sentiment attachera d'une manière durable le cœur volage de l'homme au sol de la patrie? Seule la religion pourra établir entre un peuple et le pays qu'il habite une alliance intime et durable. Chez les Juifs, la terre est l'objet d'une consécration sans pareille : la patrie pour eux, c'est la terre sainte par excellence et qui exerce, même sur les étrangers, un charme irrésistible. Nos pères les pèlerins l'ont arrosée de leurs larmes; nos pères les croisés l'ont baignée de leur sang; nous-mêmes nous avons appris, sur les genoux de nos mères, à la nommer et à l'aimer; et ses fils exilés aujourd'hui sur les bords hospitaliers de la Seine ne mélangent-ils pas toujours, comme autrefois sur les rives ennemies de l'Euphrate, son image à tous leurs rêves, à toutes leurs prières?

Mais cette terre privilégiée à tant de titres a besoin plus que toute autre du travail incessant de l'homme et de la bénédiction incessante de Dieu : le peuple juif est en effet un peuple d'agriculteurs et de pasteurs. C'est le plus agricole et le plus religieux de tous les peuples : les trois grandes fêtes du mosaïsme sont relatives au travail des champs. La fête de Pâques célèbre l'époque où les épis commencent à paraître : la fête de la Pentecôte, celle où les moissons mûries tombent sous la faucille; la fête des Tabernacles, la récolte achevée : en ces occasions solennelles, le peuple se réjouissait en commun devant son maître invisible, par de joyeux festins entremêlés de danses chastes et de cantiques religieux.

Et puisque je parle de l'agriculture chez les Juifs, qu'il me soit permis de me retourner vers la France, vers cette France que de grands papes ont appelée la tribu de Juda de l'Église catholique, et de la regarder dans ses campagnes. Les villes sont grandes, mais ses campagnes ne sont aussi. Saluons donc, messieurs, cette forte race des paysans français, et en eux, ces trésors de sagesse et de bonheur pratiques beaucoup trop méconnus de nos jours. C'est là que je vois, sur notre sol, au milieu de nos frères, l'accomplissement journalier de cette belle figure, à la fois positive et poétique, sous laquelle les prophètes dépeignaient le règne du Messie : « Plus de glaives, plus de lances, levez vos tôtes ! Vos glaives et vos lances, vous les briserez pour en faire des socs de charrue, et de ces armes pacifiques vous déchirez les flancs de la terre, vous lui ferez des blessures fécondes ! Que chacun de vous soit propriétaire de son champ, de sa vigne ! Asseyez-vous sur les pampres, à l'ombre des vergers, et parlez ensemble des biens du ciel sans doute, mais aussi des biens de la terre qui les annoncent et les préparent, loquebantur de bonis terra ! »

Et dans cette élite de nos paysans, ah ! laissez-moi m'arrêter un instant devant cet homme que j'appellerai avec le poète « un labourer vêtu de deuil. » Sous sa soutane noire, que de simplicité ! que de bonté ! C'est le curé de campagne, nœud obscur et sacré de la vie catholique et de la vie nationale dans notre Église de France ! Le curé de village, l'un des serviteurs les plus méritants de notre patrie, l'un des maîtres les plus essentiels de notre Église !

## II.

L'homme ne vit pas seulement de pain. De même un peuple digne de ce nom n'a pas seulement de travail agricole; il a des événements nationaux, des institutions sociales, une vie politique. Sans doute à un certain point de vue, il importe que la religion soit séparée de la politique; mais à d'autres égards, il est souverainement désirable qu'une union morale subsiste entre la vie religieuse et la vie nationale. Chez les Juifs, l'esprit religieux et l'esprit national ne faisaient qu'un et le nom qu'ils portent répond à l'exacte vérité : le peuple de Dieu. C'est de Dieu en effet qu'ils reçoivent directement ces trois grandes choses qui font la vie politique : la liberté, la loi, le pouvoir.

Il en est de la liberté dans la vie publique des nations, comme de l'amour dans la vie privée des familles. Pas de divorce plus funeste que le divorce entre l'idée libérale et l'idée religieuse. Par ce divorce, la liberté dégénère en licence allée à la religion, elle devient féconde et glorieuse.

Esclaves en Egypte, les Hébreux aimaient leur esclavage. Ils frémissaient sous le bâton des préposés de Pharaon; mais une fois la tâche journalière achevée, ils s'asseyaient dans une joie grossière, près des marmites dont le souvenir excitait leurs regrets pendant les laborieux débuts de leur délivrance. Aussi fut-ce à grand peine que Moïse, cet héros envoyé de Jéhovah, parvint à les délivrer à la fois de la servitude politique, du tyran et de la servitude religieuse des idoles.

La servitude avait été pour les Juifs dans les mains de Dieu le plus terrible des châtements; la liberté devint alors pour eux la plus précieuse des récompenses. De là cette haine de la servitude qui animait les Juifs, et qui, sans connaître les excès du fanatisme, de moins dans les beaux jours de leur histoire, portait dans ces guerres, si bien nommées les guerres

de Jéhovah, toutes les ardeurs de la passion religieuse.

Dans leur organisation intérieure, quelle liberté complète ! L'égalité civile, l'égalité politique, j'allais presque dire l'égalité sociale étaient gravées dans leurs lois au nom de Jéhovah. Un simple berger pouvait devenir roi ou prophète, comme David ou Amas. Il n'y avait point de classes dans cette société; tous étaient fils d'Abraham, nul n'était dans le servage d'autrui. La loi ne voulait pas davantage qu'il y eût de mendiants ni de pauvres, du moins de pauvres condamnés fatalement et à perpétuité à l'indigence absolue.

Sans doute il ne peut être question de ressusciter ces formes parmi nous. Mais ce qui est indispensable, c'est que le même esprit anime nos sociétés; c'est qu'à l'exemple de ce qui était chez les Juifs, l'idée nationale s'associe librement à l'idée religieuse et que l'institution domestique fournisse à l'une et à l'autre un point d'appui solide.

Mais à quoi bon, dira-t-on peut-être à quoi bon avoir délivré les Juifs de la servitude pour leur donner aussitôt une loi, et bientôt après un roi? C'est qu'une nation n'est pas possible sans une législation et sans un gouvernement. Quelle est donc la législation des Juifs? Quel est leur gouvernement?

Dans la législation mosaïque, contrairement à l'usage de toutes les autres constitutions nationales, la première et la principale place appartient à la loi morale, à cette loi telle qu'elle était gravée, quoique méconnue dans la conscience humaine, telle qu'elle est demeurée après Jésus-Christ, venu pour l'accomplir, non pas la changer, aux dix commandements de Dieu qui ne sont pas seulement l'enseignement de l'Église, mais l'enseignement même de la nature.

Quant au gouvernement des Juifs, c'est la théocratie sous sa forme la plus extrême, mais aussi la plus pure et la plus efficace : non pas le gouvernement de la société par des prêtres ou par des rois agissant au nom de Dieu, mais le gouvernement aux mains de Dieu lui-même parlant directement à la conscience d'un peuple libre et religieux tout ensemble.

Tel fut le peuple Juif dans sa liberté, dans sa législation, dans son gouvernement, peuple essentiellement religieux. Et si l'on interroge le fondement dernier de cet édifice si solide, jusque dans ses ruines, on est surpris — le sceptique qui ne croit qu'aux organisations matérielles serait stupéfait — de ne rencontrer, à la base de cette nation-église et de cette église-nation, qu'une idée !

Un jour, au désert, les Hébreux disaient, en présence de la manne qui leur plouvait du ciel : « Notre cœur se lève devant ce mets si léger. » Anima nostra nauseat super cibo isto levissimo. Il y a des consciences et des raisons modernes qui se soulèveraient devant ce fondement d'une église et d'une nation : une idée ! Et pourtant, je ne vois que cela. Mais quelle idée? L'idée du Dieu vivant !

Entre cette idée vivante et le peuple juif une idée se forme; elle se forme dans le buisson enflammé d'où Jéhovah envoie Moïse porter sa parole au peuple qu'il a choisi; elle se forme sous ce rocher frappé à coups redoublés, rocher digne d'abriter ces orageuses amours, les amours du peuple infidèle et les amours du Dieu jaloux ! C'est presque une alliance librement contractée; ce sont des épousailles ! Elles traverseront des siècles, des siècles de discorde et des siècles d'opprobre; elles subsisteront malgré tout et toujours.

Où, tout a manqué à ce peuple, tout devait le précipiter dans l'abîme; la terre de Chanaan s'est dérobée sous ses pieds; il en a été déraciné; et comme une proie sanglante, les nations en ont emporté de toutes parts les lambeaux. Son trône de David, son autel d'Aaron, tout s'est écroulé. Mais quand ses vainqueurs ne sont plus qu'une poussière d'hommes, qu'un souvenir dans l'histoire, que reste-t-il donc à ce peuple pour qu'il vive toujours et qu'il ne cesse point de remplir le monde de ses malheurs et de sa gloire? Il lui reste son Dieu ! Ce peuple reste peuple parce qu'il croit toujours au Dieu de Sinaï !

Et à ce Dieu — je ne dis pas à Jéhovah lui-même, car il est notre Dieu, il est indestructible par sa propre puissance — mais à ce Dieu en tant qu'il est le Dieu de la foi et du culte en ruine, de ce peuple immortel, que lui reste-t-il pour survivre à tous ses malheurs? Car tout a tourné contre lui, tout a battu en brèche sa religion; la logique est contre elle, et ce qui est pire, les faits, l'histoire entière ! Et cependant la religion des Juifs a tenu bon; le Dieu des Juifs est debout, en dépit de tous les démentis de la logique et de l'histoire. Pourquoi? Parce que Dieu a pour lui quelque chose de plus énergique en un sens que la logique et que les faits : il a la foi de ce peuple.

Que ce soit une leçon pour nous, pour toutes les nations chrétiennes ! un peuple immortel à cause de son Dieu, un Dieu indestructible à cause de son peuple !

HENRY ROBERTI.

La société la Sauvegarde des travailleurs, dont le siège social est établi à Rouen, quai du Havre, n° 10, exonerait complètement les industriels moyennant une faible prime des indemnités qui pourraient leur être réclamées par leurs ouvriers qu'ils assurent, en cas de blessures, ou de décès.

Cette société, présidée par M. Pouyer-Quertier, filateur et député au Corps législatif, se recommande par son caractère de mutualité qui donne une garantie complète aux assurés en dehors de la spécu-

lation, et par l'économie sévère établie par les règles de son administration.

S'adresser à Lille à M. Alfred Desrousseaux, 30, rue des Fossés-Neufs. 8472

**EN VENTE**  
**À LA LIBRAIRIE J. REBOUX**  
Rue Nain, 1, Roubaix

**AGENDAS**  
**CALENDRIERS**  
**ALMANACHS**  
Pour l'année 1869.

**COURS DE LA BOURSE**  
Du 29 Décembre 1868

Cours de ce jour	Cours p. écédent
3 0/0 . . . . . 70 00	3 0/0 . . . . . 69 90
4 0/0 . . . . . 101 70	4 0/0 . . . . . 101 95

**COURS DES HUILES** du 29 décembre.

	HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
	l'hectolitre	l'hectolitre	l'hectolitre
Colza . . . . .	24 25	27 50	15 50 16 00
— par q. . . . .	32 25	37 25	14 50 15 25
— rousse . . . . .	18 25	21 25	15 25 15 50
Chanvre . . . . .	15 25	15 50	12 50 14 25
Lin du p. 74 . . . . .	28 50	31 50	28 25 29 25
Lin gr. et. . . . .	26 25	30 25	25 25 27 25

**DANS TROIS JOURS,**  
tirage DÉFINITIF de la loterie municipale de la ville de Chateauroux, de tous lots et gros lot de

**100,000 FR. POUR 25 C.**

Adresser (mandat poste ou timbres-poste) 5 fr. au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir, par retour du courrier, vingt billets assortis pour toutes chances, avec 20 chances de gagner le gros lot de 100,000 fr.

On recevra en plus (gratuits, franco) le volume indispensable à tous ceux qui ont des billets, — contenant les 9,800 n° gagnants des 36 loteries dont le Bureau Exactitude a placé des billets.

Le tirage définitif de cette loterie municipale ne sera retardé sous aucun prétexte. Dernière occasion de gagner le gros lot de 100,000 fr. 8439

**FLIPO - MEURISSE,**  
Rue de la Fosse-aux-Chênes,  
**VERRE A VITRES**  
Gros et Détail.  
Aux conditions des Verreries.

## ANNONCES

Etudes de M<sup>es</sup> DUCHANGE et DUTHOIT, notaires à Roubaix

—  
Ville de Roubaix.  
Rue du Cul-de-Four, hameau du Triez Saint Joseph.

**UNE GRANDE**  
**PROPRIÉTÉ**  
comprenant un bâtiment à usage de filature, machine à vapeur, transmissions et chauffage;

**51 MAISONS D'OUVRIERS**  
et 92 ares 67 centiares 87 dix-millièmes de fonds et terrain.  
**A VENDRE**

en un ou plusieurs lots, pour en jouir de suite.

Le lundi 18 janvier 1869, deux heures après-midi, M<sup>es</sup> DUCHANGE et DUTHOIT, notaires à Roubaix, procéderont en l'étude de M<sup>e</sup> DUCHANGE, à l'adjudication définitive, en totalité ou par lots qui seront réunis au gré des amateurs, de la propriété ci-dessus désignée, d'un revenu total de 10,274 fr.

S'adresser pour les renseignements, auxdits M<sup>es</sup> DUCHANGE et DUTHOIT. 8503

Etude de M<sup>e</sup> DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

**CAPITAUX A PLACER**  
sur hypothèque,  
Notamment deux sommes de 30,000 fr. chacune, à placer pour dix ans. 8499

Etude de M<sup>e</sup> TACQUET, notaire à Roubaix rue Pauvrière, n° 32.

Le Lundi 4 Janvier 1869, à deux heures de relevée, en son étude, M<sup>e</sup> TACQUET adjudgera définitivement

**TROIS MAISONS**  
de rentier

nouvellement construites, sises à Roubaix, rue de la Providence, à proximité du marché aux poissons. — On traiterait de gré à gré avant l'adjudication. — (Voir les affiches). 8491

Etude de M<sup>e</sup> COTTIGNY, notaire à Roubaix

**A PLACER**  
sur hypothèque,  
une somme de 35,000 francs et un autre de 15,000 francs.

Ces sommes pourraient être divisées. S'adresser à M<sup>e</sup> COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44. 8459

Etude de M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix.

**CAPITAUX A PLACER**  
sur hypothèque. 8474

Etude de M<sup>e</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy

**CAPITAUX A PLACER**  
Moyennant sûretés hypothécaires, aux taux de 4 1/2 et 5 0/0. 8132

Etude de M<sup>e</sup> VALENDUCQ, notaire à Lannoy

**A VENDRE de gré à gré**  
**DEUX MAISONS**

nouvellement construites, dont une à usage de marchand et l'autre de cabaretier, sises à Roubaix, à l'angle de la rue du Chemin Vert et du sentier de Ma Campagne aujourd'hui élargi pour ormer rue. 8131

Etude de M<sup>e</sup> DEBOEUF, notaire à Tourcoing, successeur de M<sup>e</sup> HASSEBROUCQ.

Le Jeudi 7 Janvier 1868, vers 3 heures de relevée, ledit M<sup>e</sup> DEBOEUF, notaire, adjudgera définitivement en son étude, les immeubles dont la désignation sommaire suit :

**Tourcoing,**  
1. Rue Notre-Dame, 40 et 42.

**DEUX MAISONS**  
à usage de commerce

avec terrain en dépendant aboutissant à la rue du Pouilly, sur une façade de 11 mètres 45 centimètres, propre à y ériger deux nouvelles maisons.

Occupés sans bail par M. Duffot-Manger, marchand de rouenneries et maître menuisier, et par Mme Justine Honoré, marchande de merceries.

II. A front d'une carrière conduisant du chemin de la Tossée, près du passage à niveau du chemin de fer, vers le haut Carlier.

**Un Terrain propre à bâtir**

contenant d'après le cadastre 1961 mètres avec un ancien manoir sus-érigé. Le tout occupé sans bail par Eugène Vandoutte.

Pour tous autres renseignements, voir les affiches ou s'adresser audit notaire DEBOEUF. 8495

## Demande d'emploi

Un jeune homme au courant de la filature du coton (gros numéros), ayant été employé comme sous-directeur à Gand, désire s'employer dans une filature de Roubaix ou de Tourcoing. Excellentes références. S'adresser au bureau du journal. 8498

## Maison à louer

A LOUER, une maison située rue Pauvrière, n° 33. Renseignements au bureau du Journal de Roubaix. 7829

## Filature à louer

A louer, avec force motrice, chauffage et éclairage, une filature de laines, composée comme suit : deux assortiments de machines de préparations, quatre mille broches en métiers renvideurs et deux mille broches en métiers à la main. Le matériel est dans un excellent état. S'adresser rue du Grand-Chemin, 108. 8412

## Cave à Louer

A louer, vaste cave parfaitement conditionnée pour un dépôt de bière ou autre; escalier particulier. S'adresser rue des Fleurs, n° 4. 8101

## Maison à louer

A louer de suite dans de bonnes conditions une maison à usage d'estaminet. S'adresser rue de la Brasserie, n° 16. 8426

## Estaminet à céder

A céder pour en jouir de suite, un très-bon estaminet, situé à Roubaix, près de la gare et à proximité de plusieurs établissements industriels. — Conditions avantageuses. S'adresser à M. Aurèle Serbruyus, rue Neuve-du-Fontenoy, n° 71. 8494

## A Louer

Rue du Moulin de Roubaix, No 58, belles chambres garnies, depuis 8 fr. A la même adresse : écuries et remises pour voitures, à louer, avec entrée bien facile. 8370

## Ouvertures de Crédit

de 10,000 à 30,000 francs. Les négociants et industriels de la province, désireux d'augmenter leurs affaires peuvent s'adresser par correspondance au Directeur de l'Intermédiaire provincial Comptoir de crédit, boulevard Magenta 29, à Paris. 84